



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations d'aides alimentaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le jeudi 5 octobre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 29 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 52

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 3

Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Remi LESCOEUR qui a donné pouvoir à Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

Agathe RINAUDO a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Dans le contexte actuel d'inflation qui entraîne une augmentation des situations de précarité, les associations d'aide alimentaire font face à des difficultés croissantes pour répondre aux besoins des bénéficiaires, tout en devant assurer l'équilibre financier de leurs structures.

Pour répondre à cette urgence, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations soutenues par la ville dans le cadre de leur activité d'aide alimentaire.

Ce soutien financier, d'un montant total de 20 000 €, sera réparti comme suit :

- Secours Populaire Français – Comité de Boulogne-Billancourt : 5 000 €
- Œuvre Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte : 3 000 €
- Entraide Familiale de Boulogne : 6 000 €
- Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur du 92 : 2 000 €
- Croix-Rouge Française – Délégation Locale de Boulogne-Billancourt : 4 000 € »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 2 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 2 octobre 2023,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Au titre de l'exercice 2023, il est décidé d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

| Chapitre | Compte | Bénéficiaires | Montant |
|----------|--------|---|----------|
| 934 | 65748 | Secours Populaire Français – Comité de Boulogne-Billancourt | 5 000 € |
| | | Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte | 3 000 € |
| | | Entraide Familiale de Boulogne | 6 000 € |
| | | Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur du 92 | 2 000 € |
| | | Croix-Rouge Française – Délégation Locale de Boulogne-Billancourt | 4 000 € |
| | | Total | 20 000 € |

Article 2 : Les dépenses seront constatées au chapitre 934 du budget de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

| |
|--|
| Transmis en préfecture le 10 octobre 2023 N° 092-219200128-20231005-136945-DE-1-1 |
|--|

Pour copie conforme,
le Maire,

